

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Modification des  
représentations du  
Conseil Municipal à la  
Commission Locale du  
Secteur Sauvegardé**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 janvier 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 janvier 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 13 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC  
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD  
Monsieur LAZARD à Monsieur DEGEORGE  
Madame GOMMIER à Madame DUMONT

**Etaient absents :**

Monsieur CAMASSES  
Monsieur LÉVÊQUE  
Madame SILLY

**Secrétaire de séance :**

Madame LANGE

**OBJET** : MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

\_\_\_\_\_

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein de diverses instances. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame CERIGHELLI au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour remplacer Madame CERIGHELLI au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé selon les modalités précédemment citées.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Monsieur PERICARD et Madame CERIGHELLI

### **DÉLIBÉRATION**

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	40
Monsieur PERICARD :	34
Madame CERIGHELLI :	1
Bulletins blancs :	5
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	35

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

ELIT Monsieur PERICARD membre suppléant au sein de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye